

*« Aimez-vous
les uns les autres
comme je vous ai aimés.*

*Il n'y a pas
de plus grand amour
que de donner sa vie
pour ceux qu'on aime. »**

*Évangile de Jésus Christ selon saint Jean,
chapitre 15, versets 12 et 13

**La communauté chrétienne
se tient à vos côtés**



Vous allez vous marier

**L'Église vous accueille
et vous accompagne
pour la préparation
et pour la célébration**

**QUE DONNER
À L'ÉGLISE ?**

Nous sollicitons votre soutien matériel

**Vous demandez à recevoir
le sacrement du mariage.**

**Avec joie, la communauté chrétienne
vous accompagne dans cette démarche.**

**Le mariage est un don de Dieu
qui manifeste sa proximité,
son action et son Amour pour nous,
pour vous.**

**« On ne se marie pas parce qu'on s'aime,
on se marie pour s'aimer », dit Xavier Lacroix**

**Il vous est proposé de soutenir
matériellement la vie de l'Église.**

**Partager ses ressources,
donner et se donner,
c'est une façon très simple de confirmer
notre appartenance à l'Église.**

**Laïcs et diacres sont tous bénévoles.
Cette offrande ne leur est pas destinée,
non plus qu'aux prêtres,
dont le traitement est fixe.**

Merci !



DIFFÉRENTES FAÇONS D'AIDER LA PAROISSE ET LE DIOCÈSE

Le casuel



est un don offert pour la préparation et la célébration.

Ce don est une participation à la vie de l'Église,
pour la soutenir matériellement
et lui permettre de mener à bien sa mission.

Offrande souhaitée : 250 €* à 500 €

*Décision des évêques de la Province de Toulouse, le 15 mai 2025.



La quête

est un don offert pendant la messe ou la célébration.

Elle manifeste la solidarité et la communion
pour la vie de la paroisse.

Grâce à elle, la paroisse peut payer ses dépenses
courantes : assurances, électricité, chauffage...

Offrande préconisée : 2 €

*Nous vous exprimons
notre reconnaissance
pour votre soutien.*

L'offrande de messe

est un don offert pour confier une intention
particulière à la prière de la communauté chrétienne

- pour un événement de la vie : naissance, baptême, fiançailles, mariage, anniversaire de mariage...
- pour notre famille et la vie du monde, à l'occasion de tel ou tel événement.
- pour une personne malade ou une personne défunte.



Offrande : 18 €

Les frais paroissiaux

Chaque année, les paroisses lancent un appel
pour soutenir leurs charges et éventuellement tel
ou tel projet de la communauté.

Répondre à cet appel est une façon très concrète
de participer à la vie paroissiale.

Le denier



est un don fait à l'Église diocésaine pour soutenir
sa présence et sa vie sur tout le territoire, notamment
à travers les prêtres et un certain nombre de laïcs
missionnés salariés.

Le denier est une offrande libre.
Chaque année, on est appelé
à renouveler cette offrande.

Si vous êtes imposable,
ce don est déductible à 66%
du montant de votre impôt.

